les seront tirés, par conséquent, à une heure de l'après-midi. Voiel exactement comment on procèdera : sur l'estrade sont placées la roue des séries, comportant les numéros de l à 12 et la roue des numéros, présentant 6 chiffres à là fols. A côté de ces roues est un tableau mobile indiquant le numéro du lot tiré, conformément au calalogue. Quatre hommes sont placés de front derrière les roues. Le président donne un coup de maricau. Aussitôt les guatres hommes s'avancent. Celui qui est à l'extrême gauche pose la main sur la roue des séries, et les trois autres posent une main suf l'un des chiffres de la roue des numéros. Le président tohnè un second coup de maricau. Les quatre hommes mettent les chiffres en mouvement et se rejettent à deux pas en arrière. Le prémier à gauche serenid, dlors, par le fond, à l'extrême droité et le second devient le premier à gauche. Quand le mémor est proclamé et que la manœuvre recommence, tous les quatre hommes changent ainsi de place. Le personnel est donc renouvelé à chaque lirage.

La commission est placée sur le premier rang des fautenils de parquet. Elle fait facce à l'estrade, et par conséquent tourne le do- au public. Cette commission est composée, chaque jour, de trois membres du comité central ou de la commission du tirage. Ces membres ont été tirés au sort aujourd'hui. Pour la journée de dimanche, le sort à désigné MM. Georges Berger, président, charles de la Charrière et Claude Lifontaine, assesseurs. M. Marteau dirige la partie mutérielle de l'opération. Il a engagé des crieurs de l'Hotel des Ventes pour proclamer les numéros. Le premier numéro tiré dans la séance d'essai d'aujoud'hui a été: 3º série, n° 114, 466. Le second a été: 4º série, n° 604, 537. Le troisième: 11º série, n° 733, 960. Cela prouve du moins qu'il est absolument insensé de considérer un billet de 730, 175, et le quatrième: 4° série, n° 730, 175, et le quatrième: 4° série, n° 733, 900. Cela prouve du moins qu'il est absolument insensé de considérer un billet de première série comme valant plus qu'un autre. Si ce tirage d'essai cut été définitif, c'est aux 4°, 5°, et 11° séries qu'eussent été attribués les gros lots de 125,000;100,000 fr., et 50,000 francs.

## ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

## LOTERIE NATIONALE

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain, dimanche 26 janvier, à dix heures du matin, que commencera le tirage des GROS LOTS, au nombre de 1,277.

Le Journal de Roubaix recevra par voie télégraphique et publiera LE JOUR MEME la liste des numéros ga-

N. B. Chaque jour, le Journal de Roubaix donnera les résultats complets du tirage de la journée.

Les opérations du tirage au sort ont eu lieu, aujourd'hui à Roubaix et ont entretenu dans la ville une animation inaccoutumée. Les opérations ont commencé pour le can-ton-est ce matin, à 9 heures, ct à 2 heures.

M. l'inspecteur principal de la Compagnie du Nord à Lille vient d'adresser la dépèche suivante aux chefs de gare de Roubaix et de Tourcoing ainsi qu'à tous les postes de la deuxième section:

la deuxième section:

» Lille, 24 janvier, 3 h. 17 soir.

» Par suite de l'encombrement des neiges suspendez jusqu'à lundi soir 27, toutes expéditions de marchandises livrables en gare de Batignolles ou dans la banlieu Auteuil, Grenelle, Versailles et St-Germain.

« Prévenez les expéditeurs. »

Lille, 24 janvier, 6 h. 28 soir.

« Suspendez jusqu'à nouvel ordre toutes les expéditions de marchandises sur La Chapelle; local encombremen par suite des neiges.

« Prévenez le commerce. »

Du 1st janvier au 1st juin 1878, 38 communes du département du Nord ont reçu ensemble, comme subvention de l'Etat, une somme de 180.820 francs. Le nombre des communes admises à contracter des emprunts, pour établissement de maisons d'école et acquisition de mobiliers scolaires, a été de 18, et le montant des emprunts réalisés a été de 271.700 francs.

Nominations écclésiastiques. — M. Claic, vicaire de Somain, est transféré à Roubaix, M. Martin, vicaire d'Erquinghem-Lys, est

transféré à Somain. Par décision de M.le ministre de l'instruc-tion publique, M. Hermand, commis d'ins-pection académique à Lille, a été nommé of-licier d'académie.

Le ministre de l'instruction publique vient Le maistre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire an-nonçant qu'à l'avenir, les facultés de lettres ne pourront sous aucun prêtexte, admettre d'inscription pour le baccalauréat en une seule épreuve.

On parle de la nomination comme procureur général à Angers de M. Anger, procu-reur de la République à Lille. Nous ne savons, dit le Memorial si cette nouvelle est fondée, mais le Journal Officiel

jour est encore muet à ce sujet. parle aussi du transfert de M. le proeur général de Douai, Francisque Rive en la même qualité au siège de Paris

Par décision de la Chambre syndicale, la Bourse des agents de change, ouverte de trois à quatre heures, le sera à partir du ter février, de trois heures et demie à quatre heures et demie.

Le concours organisé chaque année par la Société hippique française se tiendra à Lille du 28 mai au 2 juin. Les engagements à faire pour prendre part à ce concours auront lieu à la préfecture le 21 mai.

Sur la demande de M. Anthoine, inspecteur d'académie, le préfet du Nord vient de décider que tout instituteur ou institutrice qui comptera 20 ans, comme titulaire, dans la même commune, pourra être promu à la classe supérieure, traitement de 1.800 francs pour les instituteurs, de 1.400 fr. pour les institutrices.

Tout instituteur ou institutrice qui compte 25 ans comme titulaire dans la même mune, pourra être promu à la classe supé-rieure, traitement de 2.000 francs pour les instituteurs, de 1.600 francs pour les însti-

Voici quel a été le mouvement de la po-pulation roubaisienne pendant le courant de l'année 1878.

de l'année 1978. Enfants légitimes. — Garçons : 1,566 ; Filles 1,557. Total : 3123. Enfants naturels reconnus. — Garçons:
39; Filles 37. Total: 76.

39: Filles 37. Total: 76.
Enfants naturels non-reconnus. — Garcons: 192; Filles: 183. Total: 375.
Total général des naissances légitimes et
naturelles Garçons: 1,797; Filles 1,777. Total: 3,574.

33 naissances doubles ont produit 23 garçons et 41 filles Une naissance triple a produit 2 garçons

Décès. — Garçons: 808; hommes mariés: 241; yeufs, f02; filles 728; femmes mariés: 70 (al 2,362). Le nombre de

Total 2,362.

Le nombre des naissances étant de 3,574 et célui des décès de 2,362; il y a donc une différence en plus de 1,212 naissances.

Mariages. — Entre garçons et filles: 384; entre veuts et filles: 38; entre garçons et veuves: 27; veuts et veuves 38. Total 697.

Mariages précèdés de contrats: 64; contenant des légitimations: 130; ayant occasionnés la légitimation d'enfants naturels: 163.

Malgré les avis plusieurs fois publiés à ce sujet, hon nombre de propriétaires de chevaux, fuments, voitures, ont négligé de faire à la mairie et dans les délais prescrits, les déclarations édictées par l'article 52 de la loi 3 juillet 1877. Quatorze contraventions ont été relevées hier à la charge de délinquants, les recherches vont suivre leur cours.

Il est beaucoup de ménagères qui mettent une négligence reprébensible dans le choix des domestiques — hommes ou femnes — qu'elles introduisent dans leur intérieur. C'est le cas d'une cabaretière de la râc du Collège, Marc Noppe-Baert, qui a pris, il y a quelques jours, comme « femme de journée, » une jeune fille de conduite plus qu'irrégulière et dont elle ne connaissait même pas le nom.

même pas le nom. Aussitôt entrée en fonctions, Mile X... so mit en mesure d'inspecter le logis de ses maîtres et ayant avisé dans quelque coin bleu retiré d'une chambre du prenier étage, une sacoche dont le contenu rendait un son métallique des moins équivoques, elle se l'appropria et disparut. Elle court

encore. La sacoche contenait 200 francs.

Depuis huit jours, la température a été très-froide à Roubaix et dans toute la région ; mais cette fois encore, nous avons été assez heureux pour échapper d'une façon complète aux bourrasques de neige qui, en ce moment, couvrent le centre et le midi de

la France.
Aujourd'hui la matinée a été brumeuse.

la France.

Aujourd'hui la matince a été brumeuse, avec un légerfroid. Le temps reste couvert et la neige est toujours menacante. Les agriculteurs sont assez satisfaits de la saison; un vieux dicton veut que les hivers rigoureux soient propices aux récoltes.

Un agronome, de son côté, nous assur que les insectes nuisibles ne craignent pas le froid, quoi qu'on en dise; ils savent se placer hors de la portée de ses atteintes. A mesure que la température s'abaisse, ils s'enfoncent dans la terre, ou bien, s'ils sont à Tétat de larves ou de chrysalides, ils selogent assez chaudement pour se soustraire aux rigueurs de la saison.

Le que les insectes craignent le plus, c'est la neige au moment où elle fond. Ils ne peuvent pas échapper à l'eau qu'elle produit et qui descend dans le sol à de grandes profondeurs. Taniôt ils sont tous noyés, taniôt les enveloppes qui protégent les larves ou les nymphes se inouillent, se ramollisent et tombent en pourriture. Voilà pourquoi les années neigeuses sont défavorables aux insectes cachés dans la terre, tandis que les hivers sees et froids n'en diminuent pas le nombre. Dans le premier cas, ils nc peuvent échapper à la neige qui fond : dans le second, ils trouvent toujours le moyen de s'abriter et de se sauver. et de se sauver.

et de se sauver.

L'hiver que nous traversons ayant été des plus humides, les insectes destructeurs des récoltes auraient souffert beaucoup, et nos agriculteurs seraient fondés à espérer une bentra maisson.

Le bruit court à Tourcoing, qu'un conscrit

a été ramassé avant-hier, mort et complète-ment gelé sur la route du Mont-à-Leux. Il y a cu un conscrit ramassé sur cette route, ieve-mort, mais pas mort. Des soins lui ayant été donnés promptement, il a pu retourner à son domicile.

Les représentations de la Passion sont très-courues, à Tourcoing. Il y avait beau-coup de monde, hier. Dimanche et lundi-nouvelles et dernières représentations. Les scènes palpitantes de ce grand drame religieux sont rendues par la troupe bava-roise, avec l'art, et l'énergie qu'elles compor-tent.

Dans sa dernière audience, le tribunal de simple police de Tourcoing a prononcé 22 condamnations comprenant 121 francs d'a-mende et sept jours de prison pour les con-traventions suivantes :

Tranchées non éclairées la nuit Abandon de voiture et défaut d'éclairage Avoir trotté avec une voiture non-suspe

Port de pain à domicile, sans poids ni ba-Conduite de deux voitures, par un seul at-telage Avoir exposé des combustibles en vente sans poids ni bascule

Défant d'éclairage Chaûts nocturnes Ivresse publique et manifestes Tapage injurieux nocturne, et violences

Une femme, chevalier d'industrie aux pes pieds, exploite les maisons charitables s cnyirons de Lille et surtout les presbydes environs de Lille et surtout les presby-tères et les maisons religieuses. Sous pré-texte qu'elle a un long voyage à faire pour rejoindre sa famille qu'il hui tarde de revoir, elle sollicite la pièce d'argent qui lui man-que toujours, lors même qu'elle l'a obtenue, pour se mettre en route. Environ quarantie-cinq aus, mise simple et propre, au bras un petit panier, voilà des signes qui aideront à la faire connaître. Dans l'intérêt des vrais pauvres qui, certes, ne sont pas défaut en at-tendant l'ère de prospérité, il est bon de prémunir la charité contre les industriels qui l'exploitent. qui l'exploitent.

— On nous signale une triste conséquence d'une émotion trop vive. Mardi demier, à l'Es-capelle, la dame Lesceq, en apprenant le nu-mero de tirage au sort de son fils, fut telle-ment impressionnée qu'on la vit rougir, chan-celer et tomber comme une masse. Elle venait ment impressionnée qu'on la vit rougir, chan-celer et tomber comme une masse. Elle venait d'être frappée d'apoplexie cérébrale et ne tarda pas à expirer.

pas à expirer.

— Hier matin, à 3 heures, on a trouvé mort, couche dans la neige, sur le chemin d'Arras à Achicourt, à l'entrée du village, un jeune conscrit portant encore à sa coffure enrubannée le nº 91, qui lui est échu au thrage au sort. Il a été transporté à l'hôpital d'Arras. C'est un nommé Pierre Lefebyre, journalier, rue d'Arvies. 529.

miens, 120.

On écrit de Dorignies:

Les recherches pour découvrir l'assassin de la potite Noemie continuent. La justice est aujourd'unt sur une nouvelle piste, et il est probable que la journée ne se passera pas sans qu'une prrestation sur vité faite. »

— Laudi dernier, vers onze heures du matin, la fennme du sieur Augustin Faburé, de Boyelles, dyant à aller chercher de la farine dans le village, avait laissé chez elle ses trois enfants en bas-âge, 4 sa rentrée, vers midi, la malheureuse mère trouva -a pe ile Louise, agée d'un an, étendue près du poèle toute carbonisée.

benisée.

Les deux autres enfants de trois et quatre aus, effrayés, s'étaient cachés sous le lit et n'ont pu donner aucune explication.

On suppose qu'ils se séront amusés avec le feu pendant l'absence de leur mère et l'auront communiqué aux vêtements de leur sœur.

— Lundi, vers quatre houres du soir, pen-ant une manœuvre sur le carreau de la fosse ° 5, de la Compagnie de Lens, sise à Avion, augustin Lefebvre, agé de 42 aus, ouvrier mi-eur, a été pris entre deux wagons. Il est nort quelques instants après.

mort quelques instants après.

— Mercredi, à Dunkerque, le canot lamaneur, n'e patron Cuvier, sortit pour aller chercher le pilote et le capitaine du trois-mâts anglais Palerme, errivé sur rade, venant de New-York avec blé.

Le capitaine préfèra rester à bord et le pilote, Jean Meret, de Dunkerque, descendit seul dans le canot. En passent sur le banc du port, une lame fit chavirer le canot qui se perdit avec les einq hommes qui le montaient.

Cet épouvant able sinistre porte la désolation dans la population maritime de Dunkerque, car les cinq victimes étaient mariées et laissent-veuves et enfants dans une situation des plus dignes de pitié. On n'a, jusqu'à présent, retrouvé le corps d'aucun de ces malheireux.

—Un sieur D..., âgé de 54 ans, vient d'exploiter plusieurs communes du Pas-de-Calais, par un procédé assez, curieux, qu'il n'est pas inutile de signaler, à cause des coutumes de nos campagnes.

On neut anneler cette escaguerie le vol. à

ter plusieurs communes du Pas-de-Lalais, par un procéde assez cirieux, qu'il n'est pas inutile de signaler, à cause des coutumes de nos campagnes.

On peut appeler cette escroquerie le vol à l'enterrement, et le sieur D... trouve que c'est un excellent moyen de se faire nourrir grassement, sans bourse déliee.

Ces jours-ci, l'instituteur de Théronanne, près Saint-Omer, etait fort étomé de voir arriver son père, qui habite Lisbeurg, et qui acconstrait en prote à une consternation facile à comprendre. Le bon vieillard pensait trouver son lis mort. On juge de sa joie en constant au contraire qu'i était hien portant. Une explication s'en suivit. C'était, paraiteil, un messager qui avait porte la veille la lugubre nouvelle à Lisbourg, en se disant euroop par l'instituteur, scion la contume, le messager fut grafif d'un bon repas auquel i fit optusement différent de la continue. Le messager fut grafif d'un bon repas auquel i fit optusement adjacult qualerze quitze condamnations, pour divers délits.

La facilité avec laquelle il avait r'eussi me première fois, inspira à D... l'idée de recommancer des le indemain. Cette fois il s'est présenté à quiestède chez la femme L..., et après lui avoir demandé si elle était la fille S... à Gournay, il ajoute: Votre mère est morte, je suis chargé de vous annoncer qu'on l'entere lundi. « Ce te nouvelle ne pouvait manquer son effet. On fit asseoir le porteur, on le questionna, et comme il domait force détails, on lui offrit une pièce de 1 fr. et à manger, ce qu'il n'ent garde de reuser. Mais l'effonterie de D... ne devait pas s'arrêter la. En sortant de table, il demanda l'adresse à Linghem d'un oncie de la femme L... Celui-ci le vit arriver à l'heure da diner, et D... It chez lui un second repas encore plus solide que le premier. L'honorable cultivateur et sa nièce n'ont su que le lendemain, après informations, qu'ils étaient dupes d'un audacieux escroe.

Le parquet d'Avesnes s'est transporté mercedi a Cartignios, pour ouyvir une infor-

mise à sa recferche. On est sur ses téres.

— Le parquet d'Avesnes s'est transporté mercredi à Cartignies, pour ouvrir une information sur l'incendie dont cette commune à té le théâtre.

Des renseignements que nous avons pu recueillir, il pavait résulter que l'auteur de ce crime serait le nommé Auguste-Joseph Ifulin, domestique, mari de la femme à laquelle appartient la maison incendiée et dont il est séparé-judiciairement.

Ce serait un acte de vengeance qu'il aurait voulu exercer à son égart.

Itulin a été arrêté et cercué en la maison d'arrêt d'Avesnes.

— Jeudi, le nommé Delbart, facteur enregis-

d'arrêt d'Avesnes.

— Jeudi, le nommé Delbart, facteur enregistrant, traversait la voie à la gare d'Hosdigneul, à l'arrivée du train venant de Paris à onze heures, quand un faux pas lui fit prendre le pied dans les rails, et il ne put se dégager à temps; le malheureux ent les deux jambes coupées, il expirait quelques minutes après.

— On a retiré de la Marque le cadavre de M. Lécutier, àgé de trente-deux ans, préposé des donanes à Genech.

Lundi, M. Lécutier avait dû se rendre à Péronne, d'où il est parti vers huit heures du soir. On pense que, trompé par l'obscurité, il est tombé dans la rivière.

On pense que, trompé par l'obscurité, il est tombé dans la rivier.

— Sous le titre : « A la République française, la Gazette de Douai publie l'entrellet suivant : « La République française invite les journaix de province a denoncer les fonctionnaires compromis par leurs autécédents et qu'un passé monarchique peut et doit rendre suspects au gouvernement de la République par la République

14 décembre 1881, il préta serment en cette qualité le 30 décembre.

» Nommé président du tribunal civil d'Avesnes le 24 octobre 4863, il préta serment en cette qualité le 4 novembre.

» Enfin, nommé conseiller à la cour IMPÉ-RIALE de Douai, oit is succédait à M. Guillaume Lenglet, le 4 avril 1865, il prêta serment a ce titre le 23 avril.

» Nous enveyons cette petite notice sous double pli cacheté, à M. Léon Gambetta, député, directeur politique de la Républ que Française, 53, pue de la Chaussée d'Antin, à Paris, et à M. Eugène Spuller, réducteur en chef du même journal, même adresse. Nous ne doutons pas que ces honorables Messieurs n'apprécient le sentiment qui nous guide et ne nous sachent un gré infini de l'empressement avec lequel nous répondons à leur vœu.

» S'ils daignent nous accuser réception de notre cuvoi oi simplement nous renercier par l'intermédiaire de leur journal, nous en ferons part à nos lecteurs.»

# ÉPHÈMÉRIDE ROUBAISIENNE

25 Janvier 1833. — Un incendie se déclare brusquement dans la filature de M. Desvigne-Duquesnoy, rue Neuve ; le seul escalier qui dessert l'établissement est embrasé et les ouvriers courent les plus grands dangers; mais les pompiers déploient en cette circonstances leur zèle et leur adresse accontunés, et en un instant parviennent à comprimer le feu et à dresser des échelles aux ouvriers. M. Desvigne fait don à la compagnie d'une jolie médaille d'or.

The Leuridan.

Etat-Civil de Roubaix. — DECLARATIONS DR NAISSANCES du 24 janvier. Louise Heinneuse, place de l'Abatloir, 35. — Lucien Burlin, rue Watt, coursix. — Jules Le-poutre, rue de la Rondelle, 41. — Julie Herte-let, rue de Denain. — Oscar Decoster, rue Jac-quart. — Edouard Danguien, Grande-Rue, fort Mullicz, 33. — Itilaire Sanctorum, rue de la

Perche.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 24 janvier. —
Léopold Desamois, 4 an, rue St-Joseph. — Bernard Sandras, 6 ans, rue Stéphenson. — Felix
Roose, 3 mois, rue des Longues-Haies. — Delphina Delcourt, 4 mois, rue de l'Epeule, cour
Delobel. — Marguerite Clemmen, 8 ans, rue
Traversière, 45. — Albert Vannieuwenhuyse,
65 ans, rue du Fort, 22. — Marie Declercq, 4
ans, rue Neuve-au-Fontenoy.

État-civil de Tourcoing DECLARATIONS DE NAISSANCES DU 24 janvier. —
Claire Tiberghien, rue Ste-Barbe. — Jean-Baptiste Vercaut, Phalempins. — Pauline Morel,
rue des Coulons. — Jeanne Demulder, rue des
piats. — Paul Hennebe I, rue Quiètein. — Marie Duhagon, rue de Wailly.

DECLARATIONS DE DECES DU 24 janvier. —
Jean-Baptiste Bouders, 64 ans, yeuf de Cécile

Vanlaer, rue de Paris. — Jean Fremaux, 72 ans 9 mõis, veuf de Julie Delberghe, Petites Saairs. — Joseph Dejaegher, 4 ans 2 mois, rue de Mo-

## Convois Funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille GEVENOIS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décés de Dame FLAVIE FIEFVEZ, veuve en premières noces de M. Charles-Louis DLS-SOMMES, et épouse en seconde noces de M. Gharles GEVENOIS, décède à Roubaix, le 28 Janvier 1879, à l'âge de 68 aus, synt priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS qui auront lieu le Dimanche 26 courant, à 3 heures 172, en l'église Notre-Dame, à Roubaix.— L'assemblee à la maison mortuaire, rue Philippe-le-Bon, 49.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Sacré-Grur, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heurs 172, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Joséphine SECRET, épouse de M. Alfred MARISSAL, décédée à Roubaix, le 27 janvier 1878, à l'âge de 24 ans. — Ler personnes, qui, par oubli, n'auraient pas regu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent aves comme en tenant lieu.

lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Særé-Cœur, à Roubaix, le lundi 27 janvier 1879, à 9 heures, pour lerepos de l'âme de Mademoiselle Marie-Joséphine VANDOORSCELAERÉ, décédé à Roubaix, le 23 janvier 1878, à l'âge de 28 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis canyais en teornal lieu. sont priées de considérer le présent

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE Un UBH SOLEANE. sera célébré au Maitre-Autel de l'église pa-roissiale de Notre-Dume, le lundi 27 janvier 1872, à 10 heures 14. pour le repos de l'âme de Monsieur Georges-Constantin-Vincent 1879, à 10 heures i 14, pour le repos de l'aime de Monsieur Georges-Constantin-Vincent DESCAT, avocat, lauréat de la Faculté de droit de Douai, décède subitement à Rou-baix, le 25 janvier 1878, à l'âge de 22 ans et 4 mois. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis camme en tenant lieu. comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE cu OBIT SOLENNEL ANNIVERSARRE sera célébré en l'église Saint-Martin, le mardi 28 janvier 1879, à neuf heures 1<sub>12</sub>, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Louise WaGRENIER, décedée à Boubaix, le 4 janvier 1878, dans sa 85° année. — Les personnes, qui, par oubli, n'aurraient pas reçu de lettre de faire part, ssnt. priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Sainte-Flisabeth, le Lundi 27 janvier 1879, à 9 heures et 172, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Francois TONNEAU, époux de Dame SCOLASTIQUE DUHAMEL, décedé à Roubaix, le 12 janvier 1876, dans sa soixante-et-unième année.—Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire part sont priées de considérer le présent avis commentenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE Un OBIT SOLFNNEL ANNIVERSAIRE se ra célebré en l'église Saint-Marlin à Roubaix, le Lundi 27 Janvier 1879. à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame JULIE-ILEMBETTE DUCROQUET, veuve en premières noces de M. J.-B. COQU., et en secondes noces de M. J.-B. MOUTIER, décédée subitement à Roubaix, le 20 janvier 1878, à l'âge de de 71 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont prices de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré le Jeudi 30 Janvier 1879, à 8 h. 112, à l'église St.-Eloi [Blanc-Seau], pour le repos de l'ame de Mademoiselle ELISE EUYCK, décédée à Roubaix, le 31 Décembre 1877, à l'âge de 10 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reen de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. nant lieu.

un obit solennel anniversaire sera célebré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 28 janvier 1879, à neuf heures et demie, pour le repos de l'ame de M. Jules-Narcisse-Auguste COMERRE, époux de bame Coralie Honorez, décède à Roubaix, le 29 janvier 1878, dans sa 39me année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera cé-

comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célèbré en l'église Saint-Martin, le lundi 27
janvier, à neuf heures et dennie, pour
le repos de l'âme de M. FÉLIX-JOSEPH
FRANCHOMME, époux de Dame JULIETTE
DELESCLUSE, décédé subitement à Roubaix, le 23 décembre 1878, à l'âge de 43 ans
et 9 mois — Les nersumes qui, par oubli et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

# Belgique

— On écrit de spa à la Meuse de Liège :
« Laville de spa,séjour d'êté des touristes va écurichir d'un monument architectural qui igurera dignement à côté du grandiose hôtel des bains; on r'attend plus que du temps favora-ble pour commencer les travaux.
« En attendant, le monument qui, depuis cô-quis, abritait la célèbre fontaine, a déjà dispara. Il rèu reste plus que l'escalier qui conduisant.

« En attendant, le monument qui, depuis boins, abritatita celebre fontaine, a dejà disparu. Il n'en reste plus que l'escalier qui conduisait a la source. Tout le reste est démoil.

« Cet édifice, qui pendant si longtemps a recu la première visite de tous les ctrangers qui arrivaient à Spa, avait été construit en façou frait du prince d'Orange. Son portique d'ordre toscan, uvec ses lourdes colonnes et son frontispiee sur lequel on lisait : « A la mémoire de Pierre Legrand », n'avait rien qui puisse le faire regretter. On se rappelle que sous le portique se trouvait un buste en hronze de Pierre le Grand. C'est le prince Demidoff qui en avait fait cadeau à la ville de spa, par l'entremise de M. Jules Junin. Ce buste a été mis de côté, aînsi que la tablette de marbre qui portait la longue inscription rappellant que les caux de Spa avaient rendu la santé au Car qui evvait été envoyée par le Czar aux magistrats de Spa on 1819, sera replacée dans le nouveau monument. »

# FAITS DIVERS

— On écrit de Marseille, 23 janvier : « Tandis que vous signalez du Nord une température de 4 à 6 degrés au dessous de zéro, le termomètre marquait à Marseille ; 7 h. du matin 10 deg. 7/10 au dessus d.0. midi 13 » 6 h. du soir 13 » 7/10

— LEFROID — ON écrit de Fontainebleau, 24 janvier. — La ville est littéralement prise dans les glaces. De mémoire d'homme on n'a constaté semblable effet du froid. Le verglas a commeucé mardi, dans la matinée; pendant près de trente-six heures la pluie est tombée avec abondance, se congelant de suite. De tous les toits, de toutes les cheminées pendent de longues stalactites. Les branches des arbres sont comme eaveloppées dans des gaines de cristal.

cristal. On patine sur les allées du parc.

Les arbres, même les plus forts, se bri-ent avec fracus sous le poids des glaçons pui chargent leurs branches. On croirait, au moments, entendre le crépitement pro-ougé des mitraflieuses. La forêt, le parc et tous les jardins sont ouches d'arbres abattus.

La pluie a cessé la puit dernière, mais le

La pluie a cesse la muit dernière, mais le void continue avec intensité.

— On écrit de Blofs, 23 janvier. — Nous vons eu hier, pendant quinze heures concentives, une pluie de glace, qui a recomacule de pluie de glace, qui a recomacule de pluie de glace, qui a recomacule de glace, qui a recomacule de glace, qui a recomacule de glace, qui avaient de plui possible aux hommes et aux nimaux. Plusieurs voitures de dépèches ont arrivées ce matin au lieu d'hier au oir. Les fils télégraphiques sont encore une fois brisés; quant aux arbres, c'est un éritable désastre; ceux qui avaient étépargnés il y a quinze jours ont subi depuis ce matin de telles avaries qu'il y a jeu de craindre pour les forèts environnentes un préjudice énorme.

On nous écrit de Paris.

on nous écrit de Paris.

« La grande quantité de neige tombée dans les rues de Paris a rendu très difficile le service de la poste; les voitures employces au transport des correspondances ne circulent qu'avec peine; la marche des facteurs est notablement retardée; un grand nombre d'entre eux sont aujourd'hui malades par suite du surcroit de travail de janvier, et des intempéries aux quelles ils viennent d'être exposés. En présence de cet état de choses, la 7º distribution, la moins importante de toutes, a dù être momentanement suspendue. Le public ne devrait donc pas s'etonner des irrégularités accidentielles qui pourrait occasionner une pareills situation. L'administration a pris les mesures pour y remédier dans la mesure du possible. Sur plusieurs points du territoire des trains ont été arrêtés par la neige; et, par suite du verglas, plusieurs fils télegrations electriques en ont souffert; on procède activement malgré les rigneurs de la saison à la remise en etat des lignes. »

— Le Petit Méridional raconte que, di-

Le Petit Méridional raconte que, di-nauche, dans la commune de Lonpian Hérault, au moment où le conseil munici-nal se rendait à l'église pour assister aux prières publiques, un individu se mit à pousser le cri de : Vive Napoléon IV! Les conseillers municipaux se découvripent conseillers municipaux se découvrirent alors et répétèrent le cri de : Vive Napoléon IV!

La direction du bureau Véritas vient de

— La direction du burcau Véritas vient de publier la statistique suivante des sinistres maritimes, signalés pendant le mois de novembre 1878, concernant tous les pavillons : Narires à voiles signalés perdus. — 77 anglais, 42 américains, 19 français, 14 italiens, 14 norwégiens, 11 allemands, 6 danois, 3 antrichiens, 5 russes, 4 hollandais, 2 suédois, 1 espagnol, 1 portugais; 1 turc, 19 pavillons inconnus; total 221. Dans ce nombre sont compris 11 navires supposés perdus par suite de defaut de nouvelles. Narires à vapeur signalés perdus. — 4 americains, 4 anglais, 3 allemands, 1 belge, 1 hollandais, 1 japonais, total: 14. Dans ce nombre sont compris 5 vapeurs supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

- UNE PETITE RÉVOLUTION MUNICIPALE. On lit dans le Journal de Lunéville du 22

— CNE PETITE RÉVOLUTION MUNICIPALE., On lit dans le Journal de Lunéville du 22 janvier:

La petite commune de Hudiviller est depuis quelque temps le théatre d'une révolution d'autant plus rare et d'autant plus singulière, qu'elle se traduit par le refus de places et d'honneurs. Un beau jour, et nous ne savons pas pourquoi, le maire de cette commune, son adjoint et tous les conseillers municipaux ont donné leur démission. Ils ne s'en sont pas tenus-là, et, au lieu de continuer leurs fonctions jusqu'à leur remplacement, ils ont refusé tout service.

« Voilà donc une commune sans relation avec l'autorité centrale, dont les communications, que personne ne veut recevoir, sont remportées par le facteur de la poste; une commune ou en l'absence d'un officier de l'état civil, il est impossible de dresser un acte régulière de mariage, de naissance, de décès: où les divers services d'utilité publique sont abondonnés. C'est l'aurarchie sur une petite échelle. »

« L'autorité a, nous assure-t-on, pourvu aux nécessités de cette situation en déléguant l'instituteur de lludiviller pour l'expedition des affaires courantes. Mais ici se présente une objection: celle de savoir jusqu'à quel point un instituteur a qualité pour gérer les affaires d'une commune dont il est l'agent salarié, condition qui est incompatible avec l'exercice des fonctions municipales, pour recevoir les actes de mariage etc.

« Quoiqu'il en soit, nous sommes curieux de savoir comment finira cet étrange con-

iqu'il en soit, nous sommes curieux

- Un fait assez rare vient de se passer à Toulouse.

Le Réreil. dont M. Duportal, le républicain que l'on sait, est le rédacteur en chef, n'a trouvé, dans tout le barreau toulousain, anenn avoeat pour défendre sa cause dans le procès qui lui a été intenté par M. Ebelot, maire de Toulouse, et a été obligé de s'adresser à M. Ebelot lui-même pour lui désigner, en sa qualité de bâtonnier, un avocat d'office.

— Nous sommes dans le siècle du faux. Où le faux ne se niche-t-il pas? La Pall Mall Gazette dit qu'on fabrique de faux ceufs à San-Fraueisso. Voici le procédé à l'aide duquel on peut faire des omelettes chimiques en Califor-nie.

nie:
« L'albumine est imitée au moyen d'un

mélange de soutre, de charbon et de matière grasse que l'on retire des abattoirs et qui est liée avec du mucilage. Le jaune est fait avec du sang, du phosphate de chaux, de la magnésie, un muriate d'ammoniaque et des acides oléique et margarique, le tout coloré avec du chrome.

» Les coques sont moulées dans un moule en terre de pipe avec du gypse, du carbonate de chaux et de l'oxide de fer. Lorsque la coque est durcie, le blaze y est introduit par un petit orifice pratiqué dans le bout le plus petit, et pressé contre les parois; on y met ensuite le jaune, qu'on couvre encore avec de l'albume; l'orifice est ensuite bouché avec du ciment. On assure que suite bouché avec du ciment. On assure que de nombreux barils de ces œufs ont été em barqués pour l'Est, pour y être consomm ct il ne serait pas impossible que les mat-tres de gargottes anglaises, à la recherche d'une nourriture substantielle, mais écono-mique, les accueillissent avec faveur.»

On éctit d'Angoulème, 22 janvier. — Dans le canton de Mautbron, un réserviste de l'armée active, nommé Forgeas, garçon de ferme chez M. Dunépoux, avait deman-de en mariage une jeune servante de la mè-

me maison.

Cette jeune fille, 'àgée de dix-huit ans seulement, avait d'autres vues, et, sur son refus d'accompagner Forgeas au bal, celuici sortit un pistolet de dessous sa blouse et l'appliqua sur la figure de la servante. Le coup ne partit pas. Forgeas s'enfuit effrayé lui-même de l'acte insensé qu'il venait de commettre, et, quelques instants après, on entendit une détonation. Le malheureux venait de se brûler la cervelle.

LES PIGEONS DU DOCTEUR. — Les pigeons sont employés de la façon la plus avanta-geuse et la plus ingénieuse par un médecin

de l'île de Wight. Après avoir visité ses clients dans la campagne, le decteur crit une liste d'ordonnances, la fixe à la patte d'un pigeon et envoie l'oiseau chez lui. Les médicaments sont ainsi préparés avant le retour du médecin et peuvent être envoyés tout de suite à ceux qui demeurent à une certaine distance. Pour un médecin de campagne dont la clientele est nécessairement éparpillée, cette méthode pourrait offire de grands avantages, car le plus souvent de la prompte administration du remède dépend la guérison du malade. de l'île de Wight. Après avoir visité ses

#### TRIBUNAUX AFFAIRE DE LA LANTERNE

Audience du 24 janvier

M. le président, au prévenu.—Après avoir entendu les témoins de la contre enquête, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Genay.— Je m'en réfère à mon défenseur

ur. M°Delattre.— Je demande au tribunal de M's Delattre.— Je demande au Tribunal de vouloir bien me permettre de complèter la série la série des preuves qui m'incombent. Hier, M. Parent, député, n'a pu nonmer l'agent on les agents qui l'avaient snivi. Je demande que M. Ansart soit interrogé sur la question de savoir s'il n'a pas envoyé d'autres agents de police que célui dont il a été question hier, agents qu'il détournait de leurs fonctions régulières poarles contraindre à faire de la politique.

M. le président.— Ce n'est plus là une des questions comprises dans la prévention et

questions comprises dans la prévention contre lesquelles le journal la Lanterne défend. C'est un examen de la conduite Ansart dans son service ; c'est donc en

M. Ansant dans son service; c'est done en dehors du procés.

M° Delatire.—La Lanternea dirigé contre M. Ansart des accusations politiques ; je demande à établir que M. Ansart à envoyé dans divers départements des agents pour combattre les candidatures républicaines; qu'il à détourné ces agents de leurs fonctions. ons. M. le président. — Nous ne saurions faire

M. le président. — Nous ne saurions faire ici une sorte d'enquête administrative. Me Delattre prétend qu'à l'audience d'hier des témoins ou des agents de police ont fait passer par dessous la porte des notes aux témoins qui n'avaient pas encore été entendus.

M. le substitut. — L'audience est publi-

que : chacun peut y recueillir des notes et même les passer à ses amis. Nous-ignorons le fait que signale la défense : la police de l'audience est remise aux audienciers. Le tribunal, statuant sur les conclusions

neme les passer à ses amis. Nous-ignorons le fait que signale la défense ; la police de l'audience est remise aux audienciers.

Le tribunal, statuaat sur les conclusions du défenseur, les rejette.

M. le président.—La parole est à M. l'avocat de la République.

M. Pottier, avocat de la République :

Le journal la Lanterne, journal à un sou, qui a célébré il y a peu de jours, dans un bauquet, son tirage à 190,000 exemplaires, a entrepris une campagne contre l'administration de la police dans une série d'articles, publiés jusqu'à ce jour et signés : « Un vieux petit employé, o Cette série d'articles contenait bien des diffamations : nous n'avons choisi que celles qui vafaient la peine d'être relevées. La Lanterne, qui exploite la crédulité publique ajoutait, sous la signature du « Vieux petit employé », ces lignes: « Il y aura des histoires de femmes, il y aura des cadavres ; je serai prudent, jev ous citerai les témoins, et ceux qui seront désignés ne se plaindront pas, ils n'auront qu'à s'en aller.»

Le tribunal n'a pas à faire une enquête administrative. M. le préfet, qui assiste à cette audience, saura y aviser, mais la justice n'a qualité que pour apprécier les chefs de diffamation tres nettement precisés.

Le premier chef que nous relevons se rapporte à M. 'Ansart, qui aurait fait venir en décembre 1877 tous les officiers de paix et leur aurait fait remettre des plis cachetés. La Lanterne prétent savoir ce que contenaient ces plis cachetés. Dans chaque poste de police de tous les arrondissements de Paris on devait concentrer 200 hommes armés, ce qui aurait fait fo.000 hommes armés, ce qui aurait fait des arrondissements de Paris on devait concentrer 200 hommes armés, ce qui aurait fait fenceurie de la forclusion qu'elle avait encourue aux termes de la loi de 1819, ce qui prouve assez que la fiscila de 1819, ce qui prouve assez que la justice et aussi l'administration ataquée ont voulu la l

de faire la preuve de ce fait grave.

Il y a aussi l'allégation d'un propos précis: « Je ne serais heureux que lorsque j'aurai chassé tous les républicains de la préceture. » C'est moins grave si vous voulez que le complot, mais enfin ce serait une trahison à l'égard du gouvernement actuel. El bien, un seul témoin a fait allusion à ce propos; mais combien est indirecte et lointaine l'allusion i Il a déclaré que M. Ansart avait l'allusion! Il a déclare que M. Ansart avait eu — d'après ce qu'il avait entendu dire, — une discussion avec un de ses parents, et qu'il avait cru comprendre que le cousin était d'opinion republicaine et que M. Absart

était d'ofinion républicatine et que M. Absarc, ne partageait pas ses opinions. Est-ce donc là une preuve? J'en fais jugo lous coux qui ont entendu ces témoignages.

Vient l'affaire Villain. Le principal, le seul témoin sur ce point est Charvet. J'ai peut-être été un peu dur à l'égard de ce vieux serviteur; je crois qu'il a dans un temps fait son devoir, Il n'en a pas été récompensé autant qu'il l'eut voulu, et sa tête sest affaiblic. Si je n'en étais convaincu, jaurais été d'une grande sévérité vis-à-vis de cet homme, qui serait alors impardonna-ble.

decei nomme, qui serau alors impardonnable.

Tenez, voici une pièce que je n'ai pas notifice à la défense, mais que je lui communique; elle démontre qu'à la date du 13 novembre 1874. Charvet implorait la genérosite de M. Ansart. Il lui cerivit ce qui suit: L'administration, en me mettant à la retraite, a compromis mes intérèts les plus graves. Je comptais sur mon traitement pour payer les aamuités d'une maison que J'ai achetée. Je me trouve donc aujourd'hui dans une position plus que, précaire. Je viens à vous comme à un père...» C'est à celui que Charvet dénonce aujourd'hui comme assassin qu'il écrit ainsi.

Le fait, d'ailleurs, tel que l'a raconté Char-

Le fait, d'ailleurs, tel que l'a raconté Charvet, est absolument invraisemblable. La vérité, vous l'avez dans les déclarations non pas seulement de M. Ansart, mais dans celles de M. Marseille et de M. Dufour.

Il y a bien encore le fait Parent; mals c'est la note gaie de ce débat. M. le député Parent est un homme plein d'esprit; il a captivé, vous a-t-il dit, l'agent qui aurait